

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Madame Laetitia Van Dam
Secrétaire administrative
de l'Aménagement du territoire
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/11/2025

N/Réf. : IXL20400_750_PU
Gest. : TS
V/Réf. : PU2024/455-171/134
Corr. : Belinda Delpierre
NOVA : 09/PU/1960776

IXELLES. Chaussée d'Ixelles, 134
(= limite zone de protection de l'Hôtel communal et son jardin - ancienne demeure Charles de Beriot et la Malibrant)
PERMIS D'URBANISME: maintenir le caisson et placer deux enseignes lumineuses : une parallèle et une perpendiculaire à la façade (Magasin Maxi zoo)
Demande de la Commune du : 22/10/2025

Madame,

En réponse à votre courrier du 22/10/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 05/11/2025, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (© BruGIS)



Situation projetée (document extrait du dossier de demande)

Les enseignes projetées ne contribuent pas à la qualité du paysage urbain autour de la maison communale classée ni à celle de la chaussée d'Ixelles (autocollant couvrant toute la vitrine de droite). La CRMS demande de strictement s'en tenir aux prescriptions du RRU.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: mleclef@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; pu@ixelles.brussels ; amenagementterritoire@ixelles.brussels